LAPORTE, LOUISA—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 225 borné par les rues Lapeyrouze, Socrates, Atlantique et Verret; le dit lot mesure 51 pieds de face à la rue Lapeyrouze sur une profondeur de 127 pieds.

LAPORTE, LOUISA—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Seize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 225 borné par les rues Socrates, Lapeyrouze, Atlantique et Verret, les dits lots mesurent 247 pieds de face à la rue Socrates sur une profondeur de 249 pieds.

LAPORTE, LOUISA—
Taxe de 1883, montant à..........$1 20
Dix-huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No. 225 borné par les rues Lapeyrouze, Atlantique, Verret et Socrates, les dits lots mesurent 296 pieds de face à la rue Lapeyrouze sur une profondeur de 249 pieds.

LANKEAN, HENRY ALEX.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 10
Taxe de 1883, montant à..........3 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au Raccourci, propriété vendue par le Dr. P. F. Puisson, désigné comme lot No. 1, le dit lot No. 1 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

LENOIR, HYPOLITE—
Taxe de 1882, montant à..........$6 00
Taxe de 1883, montant à..........6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Delaronde, Villeré et Lavergne, désigné comme le lot No. 19 de l'îlet No. 19, le dit lot No. 19 mesure 32 pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues Barthélemy et Delaronde.

LE CHARPENTIER, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 95
Taxe de 1883, montant à..........1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 208 borné par les rues Atlantique, Pacifique, Lapeyrouze et De Armas; le dit lot fait face à la rue Atlantique.

LEE, THOMAS—
Taxe de 1882, montant à..........50c
Taxe de 1883, montant à..........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, désigné comme le lot No. 18; le dit lot No. 18 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 160 pieds.

LORIO, V'VE D.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Bouny, Villeré et Séguin, désignés comme les lot Nos. 18 et 19 de l'îlet No. 9; les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent 63 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 67 pieds.

LYNCH, PATRICK—
Taxe de 1882, montant à..........$4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Eveline, Market et Chestnut, désignés comme les lots Nos. 21 et 23 de l'îlet No. 115; les dits lots Nos. 21 et 23 mesurent 60 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 21 formant l'encoignure des rues Elmire et Eveline.

MARTIN, V'VE F'CIS—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Poudrière, Peter, Delaronde et Bouny, désignés comme les lots Nos. 19 et 20 de l'îlet No. 3, les dits lots Nos. 19 et 20 mesurent chaque 31 pieds de face à la rue Poudrière sur une profondeur de 160 pieds.

MARKEL, JNO. E.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Taxe de 1883, montant à..........3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Newton, Homer et Monroe, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 154. le dit lot No. 5 mesure 60 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 90 pieds, formant l'encoignure des rues Madison et Newton.

MARECHAL, A.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Franklin, Lapeyrouze et De Armas, désignés comme lots Nos. 3 et 24 de l'îlet No. 214, les dits lots Nos. 3 et 24 mesurent chaque 31 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 127 pieds.

MARECHAL, ANTOINE—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Douze certains lots formant un îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 215, borné par les rues Monroe, Madison, Lapeyrouze et De Armas; le dit îlet No. 215 mesure 319 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 319 pieds.

MADISON, MARY ET L. EDWARDS—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à..........1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg adjoignant l'habitation Trépagnier, désignés comme lots Nos. 27 et 28; les dits lots Nos. 27 et 28 mesurent 80 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 126 pieds.

MESNER, CASPAR—
Taxe de 1882, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Alix, Séguin et Peter, désigné comme le lot No. 16 de l'îlet No. 16, le dit lot No. 16 mesure 31 pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de 132 pieds, formant l'encoignure des rues Barthélemy et Alix.

MEANS, M'ME ELLEN—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à..........1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 89, borné par les rues Eliza, Poudrière, Market et Church, les dits lots mesurent 99 pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 86 pieds.

MILLER, SAMUEL—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 80 borné par les rues Market à Eliza, Poudrière et Church; les dits lots mesurent 48 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de 86 pieds.

MITCHEL, LEOPOLD—
Taxe de 1882, montant à..........$7 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Séguin, Bouny et Villeré, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'îlet No. 9; les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 64 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 67 pieds.

MITCHEL, JAMES, No. 2.—
Taxe de 1882, montant à..........$2 40
Taxe de 1883, montant à..........2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Eveline et Eliza, désigné comme le lot No. 9 de l'îlet No. 97; le dit lot No. 9 mesure 31 pieds de face à rue Pacifique sur une profondeur de 126 pieds.

MITCHEL, JAMES No. 2.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à..........3 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Eveline et Market, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'îlet No. 114; les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 123 pieds.

MITCHEL, MICHAEL—
Taxe de 1882, montant à..........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, désigné comme lot No. 29; le dit lot No. 29 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 126 pieds.

MILLER, WASHINGTON—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, désigné comme lot No. 51; le dit lot No. 51 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 180 pieds.

MILLER, DAVID—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg adjoignant l'habitation Trépagnier, désigné comme lot No. 52; le dit lot No. 52 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 160 pieds.

MITCHELL, MARIE, No. 2—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouze, Monroe, Socrates et Franklin, désigné comme lot No. 23 de l'îlet No. 219; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Lapeyrouze sur une profondeur de 128 pieds.

MORGAN, CAROLINE ET THOMPSON—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Eliza, Webster et Alix, désigné comme le lot No. 13 de l'îlet No. 73; le dit lot No. 13 mesure 32 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 124 pieds, formant l'encoignure des rues Washington et Eliza.

MONROE, JOHN ET CIE.—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Chestnut, Eveline et Eliza, désigné comme lot No. 20 de l'îlet No. 96; le dit lot No. 20 mesure 32 pieds de face sur une profondeur de 150 pieds.

MONROE, JOHN ET CIE.—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Eliza, Chestnut, Eveline et Elmire, désigné comme lot No. 27 de l'îlet No. 96; le dit lot No. 27 mesure 30 pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 126 pieds.

MONROE, JOHN ET CIE.—
Taxe de 1882, montant à..........$12 00
Taxe de 1883, montant à..........12 00
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 126 borné par les rues Vallette, Chestnut, Jackson et Market; le dit îlet No. 126 mesure 301 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 275 pieds.

MONROE, JOHN ET CIE.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 47
Taxe de 1883, montant à..........1 24
Seize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Newton, Homer et Chestnut, désignés comme lots Nos. 7 à 22 de l'îlet No. 159; les dits lots Nos. 7 à 22 mesurent 124 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 7 formant l'encoignure des rues Elmire et Newton.

MONROE, JOHN ET CIE.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à..........1 60
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Vallette, Decatur, Chestnut et De Armas, désignés comme les lots Nos. 1 à 10 de l'îlet No. 190, les dits lots Nos. 1 à 10 mesurent 190 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Vallette et Decatur.

MOORE, WM.—
Taxe de 1882, montant à..........45c
Taxe de 1883, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Homer, Monroe et Franklin, désigné comme lot No. 18 de l'îlet No. 155; le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds.

MORGAN, F. H.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme terres marécageuses.

MOONEY, M'LLE THEREZE—
Taxe de 1883, montant à..........$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Patterson, Olivier et Valette, désigné comme le lot No. 21 de l'îlet No. 30; le dit lot No. 21 mesure 28 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 98 pieds.

MOONEY, M'LLE THEREZE—
Taxe de 1883, montant à..........$10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Thayer, Patterson et Pacifique, désigné comme le lot No. 10 de l'îlet No. 43; le dit lot No. 10 mesure 50 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 100 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Elmire et Thayer.

MOONEY, M'LLE THEREZE—
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Vallette, Eveline, Olivier et Eliza, désigné comme le lot No. 14 de l'îlet No. 94; le dit lot No. 14 mesure 24 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 96 pieds, formant l'encoignure des rues Vallette et Eveline.

MOONEY, M'LLE THERESE—
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Verret, Vallette et Market, désigné comme le lot No. 31 de l'îlet No. 126; le dit lot No. 31 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 102 pieds.

MOONEY, V'VE JANE—
Taxe de 1883, montant à..........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Chestnut, Eveline et Eliza, désigné comme le lot No. 19 de l'îlet No. 96; le dit lot No. 19 mesure 32 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 150 pieds.

MOONEY, V'VE JANE—
Taxe de 1883, montant à..........$9 60
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Vallette, Olivier, Market et Eveline, désignés comme les lots Nos. 10 à 12 de l'îlet No. 117, le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 92 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 95 pieds, formant l'encoignure des rues Valette et Eveline.

MOONEY, M'ME HUGH—
Taxe de 1883, montant à..........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Verret, Vallette et Homer, désigné comme le lot No. 3 de l'îlet No. 148; le dit lot No. 3 mesure 28 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 100 pieds.

MORTAL, URIAH—
Taxe de 1883, montant à..........$3 10
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignée comme partie des îlets Nos. 304 et 305 compris dans les îlets Nos. 303 à 305, bornés par les rues Magellan, Vallette, Sheppard à la ligne Jefferson.

MURPHY, SUC. ROBERT—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à..........1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Delaronde, Peter et Séguin, désigné comme lot No. 24 de l'îlet No. 8; le dit lot No. 24 mesure 31 pieds de face à la rue Bouny sur une profondeur de 160 pieds.

MURRAY, JOS.—
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bringier, Franklin, Magellan et Monroe, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 280; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 115 pieds; le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues Bringier et Franklin.

McMAHON, MARTIN—
Taxe de 1882, montant à..........$5 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........5 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Peter, Séguin et Delaronde, désigné comme le lot No. 16 de l'îlet No. 15, le dit lot No. 16 mesure 32 pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de [illegible] pieds; le dit lot No. 16 forme l'encoignure des rues Barthélemy et Peter.

McNAMARA, SUC. M'ME THOS.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Chestnut, Peter et Alix, désigné comme lot No. 19 de l'îlet No. 40; le dit lot No. 19 mesure 31 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 130 pieds.

McCANN, J. H.—
Taxe de 1883, montant à..........$6 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Atlantique, Eveline, Pacifique et Eliza, désignés comme lots No. 11 et 12 de l'îlet No. 93; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 122 pieds; le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Atlantique et Eveline.

McCORD, JOHN—
Taxe de 1883, montant à..........$6 60
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Poudrière, Peter, Alix et Bouny, désigné comme le lot No. 23 de l'îlet No. 6; le dit lot No. 23 mesure 31 pieds de face à la rue Poudrière sur une profondeur de 127 pieds.

McGUIRE, MICHAEL—
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Webster, Washington, Alix et Peter, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'îlet No. 61; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 61 pieds de face à la rue Webster sur une profondeur de 130 pieds.

McGUIRE, MICHAEL AUG'T—
Taxe de 1883, montant à..........$1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Webster, Washington, Alix et Peter, désignés comme les lots Nos. 8 et 9 de l'îlet No. 60; les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent chaque 31 pieds de face à la rue Webster sur une profondeur de 130 pieds.

McCLUSKEY, M'ME—
Taxe de 1883, montant à..........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Eveline et Eliza, désigné comme le lot No. 2 de l'îlet No. 97, le dit lot No. 2 mesure 31 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 128 pieds.

McCLUSKEY, M'ME SARAH A.—
Taxe de 1883, montant à..........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eveline et Eliza, désigné comme le lot No. 16 de l'îlet No. 97, le dit lot No. 16 mesure 31 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 132 pieds.

NESTER, E. M.—
Taxe de 1883, montant à..........
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Vallette, Chestnut et Newton, désignés comme lots Nos. 11 à 13 de l'îlet No. 179, les dits lots Nos. 11 à 13 mesurent 35 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 128 pieds, les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent chaque 33 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Vallette et Decatur.

NOUGUE, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à..........$6 60
Taxe de 1883, montant à..........4 80
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Franklin, Ptolémée et Socrates, désignés comme les lots Nos. 2 à 12 de l'îlet No. 245; les dits lots Nos. 2 à 12 mesurent 259 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 259 pieds.

NOUGUE, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à..........$2 10
Taxe de 1883, montant à..........2 10
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 252, borné par les rues Hancock, Vallette, Ptolémée et Socrates.

NOUGUE, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Une partie d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 272 borné par les rues Elmire, Vallette, Bringier et Lawrence.

NONGUE, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à..........1 80
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 273 borné par les rues Hancock, Valette, Bringier et Lawrence.

NONGUE, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 50
Taxe de 1883, montant à..........1 50
Une partie d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets bornés par les rues Magellan, Vallette et Sheppard à la ligne de Jefferson, désignée comme partie de l'îlet No. 303 des îlets Nos. 303 à 305; le dit lot No. 303 fait face à la rue Magellan.

NOBLE, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Hancock, Bringier et Lawrence, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'îlet No. 274; le dit lot No. 3 mesure 64 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 160 pieds; le dit lot No. 4 mesure 64 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds.

O'KEEFE, M. A.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Taxe de 1883, montant à..........3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Olivier, Eveline, Vallette et Market, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'îlet No. 117, les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 60 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 85 pieds, le dit lot No. 13 fait face à la rue Olivier, et forme l'encoignure des rues Olivier et Eveline.

OSER, HENRY—
Taxe de 1883, montant à..........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Vallette, Homer et Jackson, désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. 147, le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds.

OLIVIER, M'ME EMMA—
Taxe de 1882, montant à..........$1 50
Taxe de 1883, montant à..........1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Atlantique, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 77; le dit lot No. 14 mesure 31 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

O'CONNER, FRANK—
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les Olivier, Vallette, Market et Evelina, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'îlet No. 117; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 60 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 165 pieds.

PATTERSON, DELMORE—
Taxe de 1883, montant à..........90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Decatur, Monroe et Franklin, désignés comme les lots Nos. 16 et 17 de l'îlet No. 187; les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 64 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 160 pieds.

PATTON, CARROLL—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Verret, De Armas et Franklin, désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. 188; le dit lot No. 3 mesure 33 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 128 pieds.

PARKER, CAROLINE—
Taxe de 1883, montant à..........94c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, à Tunisburg, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Lapeyrouze, Odéon et Orléans, désigné comme le lot No. 8 de l'îlet No. 8, le dit lot No. 8 mesure 31 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 132 pieds.

PARKER, E. T.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 30
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, désignée comme terres marécageuses, la dite portion mesure 1½ arpents de face sur une profondeur de 40 arpents.

PECARD, V'VE ALBERT—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Poudrière, Peter et Bouny, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 3; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 63 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 127 pieds.

PECARD, V'VE ALBERT—
Taxe de 1882, montant à..........$1 65
Taxe de 1883, montant à..........84c
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Decatur, Pacifique et De Armas, désignés comme les lots Nos. 1 à 10 de l'îlet No. 192; les dits lots Nos. 1 à 10 mesurent chaque 32 pieds de face à rue Elmire sur une profondeur de 123 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Elmire et Decatur.

PETERSON, V'VE HENRIETTE—
Taxe de 1882, montant à..........$7 20
Taxe de 1883, montant à..........6 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Vallette, Peter, Chestnut et Alix, désigné comme lot No. 15 de l'îlet No. 83; le dit lot No. 15 mesure 32 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 131 pieds.

PHILLERMAN, PHILIP—
Taxe de 1882, montant à..........$1 53
Taxe de 1883, montant à..........1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Peter, Bouny et Séguin, désigné comme le lot No. 17 de l'îlet No. 7, le dit lot No. 17 mesure 31 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 127 pieds.

PILLMAN, CHAS.—
Taxe de 1883, montant à..........$4 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Madison, Jefferson, Jackson et Market, désignés comme les lots Nos. 10 à 12 de l'îlet No. 121; les dits lots Nos. 10 à 12 mesurent 159 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 138 pieds.

PILLMAN, OSCAR—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Madison, Monroe et Homer, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 151. le dit lot No. 1 mesure 37 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds.

POLK, THOMAS—
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Séguin, Bouny, Delaronde et Eliza, désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure 32 pieds de face à la rue Séguin sur une profondeur de 128 pieds.

PORSLER, CHARLES—
Taxe de 1883, montant à..........$4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Verret, Eveline, Olivier et Eliza, désignés comme les lots Nos. 13 et 14 de l'îlet No. 91, les dits lots Nos. 13 et 14 mesurent 61 pieds de face à la rue Verret sur une profondeur de 105 pieds.

PUJOL, JEAN—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Taxe de 1883, montant à..........3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Bouny, Delaronde et Séguin, désigné comme le lot No. 9 de l'îlet No. 9, le dit lot No. 9 mesure 31 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 128 pieds.

PUJOL, JEAN—
Taxe de 1883, montant à..........$1 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Vallette, Olivier, Eliza et Alix, désigné comme le lot No. 23 de l'îlet No. 51; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 125 pieds.

RATTIGAN, SUC. W. E.—
Taxe de 1882, montant à..........75c
Taxe de 1883, montant à..........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé à Tunisburg, dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Decatur, Odéon et Orléans, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 6, le dit lot No. 6 mesure 31 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 124 pieds.

RENIZ, JOSEPH A.—
Taxe de 1883, montant à..........$7 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Patterson, Vallette et Peter, désignés comme les lots Nos. 8 et 9 des îlets Nos. 34 et 35, le dit lot No. 8 mesure 34 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 135 pieds, le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 135 pieds.

REAUD, VICTOR—
Taxe de 1882, montant à..........$188 00
Taxe de 1883, montant à..........150 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée par le Chemin Public et les habitations adjoignant Leesburg, désignée comme lot No. 40, le dit lot No. 40 mesure 5 arpents de terre au Chemin Public sur une profondeur de 40 arpents.

RICKER, V'VE LOUIS H.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 50
Taxe de 1883, montant à..........1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Chestnut, Elmire et Eliza, désigné comme lot No. 28 de l'îlet No. 79, le dit lot No. 28 mesure 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 120 pieds.

RIGNEY, E.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Jefferson, Madison et Market, désignée comme partie du lot No. 8 de l'îlet No. 121, la dite partie du lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 170 pieds.

RICHARDS, J.—
Taxe de 1882, montant à..........75c
Taxe de 1883, montant à..........75c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Jackson et Market, désignée comme la moitié du lot No. 19 de l'îlet No. 123, la dite moitié du lot No. 19 mesure 15 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

RICHARDSON, W. H.—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Webster, Washington, Jackson et Market, désigné comme le lot No. 7 de l'îlet No. 183, le dit lot No. 7 fait face à la rue Webster.

RICHARDSON, FREDERICK—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 183 borné par les rues Newton, Monroe, Franklin et Decatur, mesurant 40 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de [illegible] pieds.

RODGERS, WM.—
Taxe de 1883, montant à..........$1 10
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Franklin, Verret, et Decatur, désignés comme les lots Nos. 4 et 5 de l'îlet No. 181; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 63 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds.

ROBINSON, BENJAMIN—
Taxe de 1883, montant à..........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Camus, le Chemin Public, les terres marécageuses audessus et audessous par la propriété de T. Camus, désigné comme lot No. 44, le dit lot No. 44 mesure 48 pieds de face à l'avenue Camus sur une profondeur de 170 pieds.

ROSALINDA, HARRIETTE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par l'avenue Camus, le Chemin Public, terres marécageuses, audessus et audessous par la propriété de T. Camus, désignés comme les lots Nos. 88, 89 et 90, les dits lots Nos. 88, 89 et 90 mesurent chaque 43 pieds de face à l'avenue Camus sur une profondeur de 170 pieds.

RUFF, MARY—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Webster, Eveline et Eliza, désigné comme lot No. 23 de l'îlet No. 102, le dit lot No. 23 mesure 31 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 122 pieds.

SHAW, V'VE HELENE—
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Verret, Peter et Olivier, désigné comme le lot No. 21 de l'îlet No. 25, le dit lot No. 21 mesure 32 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 153 pieds.

SPAHR, CHARLES—
Taxe de 1882, montant à..........$4 80
Taxe de 1883, montant à..........4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Pacifique, Market et Eveline, désigné comme lot No. 19 de l'îlet No. 114, le dit lot No. 19 mesure 29 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 124 pieds.

SANDERS, FRED—
Taxe de 1883, montant à..........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, désigné comme le lot No. 47, le dit lot No. 47 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 126 pieds.

STEELE, SUC. PETER—
Taxe de 1882, montant à..........$7 20
Taxe de 1883, montant à..........7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Peter, Verret, et Lavergne, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 21, le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 127 pieds.

SPENCE, M'ME WM. FRED'K—
Taxe de 1882, montant à..........75c
Taxe de 1883, montant à..........60c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Poudrière, Bouny et Eliza, désignée comme moitié du lot No. 4 de l'îlet No. 86, le dit lot No. 4 mesure 15 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 130 pieds.

SWEENEY, JAMES—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à..........3 60
Vingt certains lots formant un îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme l'îlet No. 162, borné par les rues Atlantique, Verret, Newton et Homer; le dit îlet No. 162 mesure 321 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 347 pieds.

SEFFS, MIGUEL—
Taxe de 1883, montant à..........$1 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Monroe, Franklin et Newton, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'îlet No. 182, les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 64 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 128 pieds.

STEPHENS, AMEDEE—
Taxe de 1883, montant à..........90c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Decatur, Monroe, Madison et Newton, désignée comme la moitié du lot No. 7 de l'îlet No. 151, la dite moitié du lot No. 7 mesure 16 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 128 pieds.

SPENCER, MARY ET ALS.—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Newton, Madison et Decatur, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 184; le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 128 pieds, le dit No. 1 forme l'encoignure des rues Jefferson et Newton.

SEGHERS, D'QUE E.—
Taxe de 1882, montant à..........90
Taxe de 1883, montant à..........90
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Verret, Socrates et Lapeyrouze, désignés comme les lots Nos. 9 à 13 de l'îlet No. 220, le dit lot No. 9 mesure 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 160 pieds, les dits lots Nos. 10 à 13 mesurent 125 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 100 pieds.

SEGHERS, D'QUE E.—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Socrates, Franklin, Hancock et Ptolémée, désignés comme lots Nos. 2 et 3 de l'îlet No. 244, les dits Nos. 2 et 3 mesurent 60 pieds de face à la rue Socrates sur une profondeur de 118 pieds.

STEWART, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, à Tunisburg, dans l'îlet borné par les rues Newton, Decatur, Odéon et Orléans, désigné comme le lot No. 9 de l'îlet No. 4, le dit lot No. 9 mesure 31 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 132 pieds.

STEWART, ROBERT—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, désigné comme lot No. 31, le dit lot No. 31 mesure [illegible] pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 126 pieds.

SHERIDAN, WM.—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 10, borné par l'avenue Camus, le Chemin Public, les terres marécageuses, audessus et audessous par la propriété de T. Camus, le dit lot No. 10 mesure 48 pieds de face à l'avenue Camus sur une profondeur de 170 pieds.

SIMMONDS, JAMES—
Taxe de 1882, montant à..........$2 00
Taxe de 1883, montant à..........1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Franklin, Decatur et Newton, désigné comme le lot No. 2 de l'îlet No. 182, le dit lot No. 2 mesure 64 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 130 pieds.

SMITHERS, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 40 borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, le dit lot No. 40 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 126 pieds.

SMITH, PAUL—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 42 borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier; le dit lot No. 42 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 126 pieds.

SMITH, JAMES—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 50 borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, le dit lot No. 50 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 126 pieds.

SIMON, TOM—
Taxe de 1883, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 23 borné par la rue Canal, propriété vendue par B. Lacoste, deuxième division, le dit lot No. 23 mesure 61 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 120 pieds.

SHIELDS, B. ET A. DOYLE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les lots Nos. 45 et 46, bornés par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, les dits lots Nos. 45 et 46 mesurent 80 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 126 pieds.

SHOWER, M'ME. C.—
Taxe de 1882, montant à..........$4 80
Taxe de 1883, montant à..........4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Olivier, Vallette, Market et Eveline, désignés comme lots Nos. 15 et 16, les dits Nos. 15 et 16 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 80 pieds.

SCOTT, H. J. ET P. PERRY—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les lots Nos. 31 et 32, bornés par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, les dits lots Nos. 31 et 32 mesurent 80 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 126 pieds.

SOCIETE, CHURCH YOUNG MORNING STAR—
Taxe de 1883, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le lot No. 84 borné par l'avenue Camus, le Chemin Public, les terres marécageuses, audessus et audessous par la propriété T. Camus, le dit lot No. 84 mesure 44 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 170 pieds.

SULLIVAN, DANIEL—
Taxe de 1883, montant à..........$4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Eliza, Elmire et Alix, désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 78, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 62 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds, le dit lot No. 11 fait face à la rue Pacifique et forme l'encoignure des rues Pacifique et Eliza.

TAYLOR, SIMON—
Taxe de 1882, montant à..........20c
Taxe de 1883, montant à..........20c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Franklin, Verret et De Armas, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 188, le dit lot No. 1 mesure 31 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 124 pieds et forme l'encoignure des rues Decatur et Franklin.

TALBOT, DAN ET MARTHA—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Decatur, Orléans et Odéon, désigné comme le lot No. 2 de l'îlet No. 4, à Tunisburg; le dit lot No. 2 mesure 31 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 132 pieds.

TCHANTE, MARIE—
Taxe de 1882, montant à..........$2 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Olivier, Vallette et Peter, désigné comme le lot No. 31 de l'îlet No. 31, le dit lot No. [illegible] mesure 30 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 116 pieds.

THEOPHILE, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Poudrière, Peter, Delaronde et Villeré, désignés comme les lots Nos. 5 et 6 de l'îlet No. 3; les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 61 pieds de face à la rue Poudrière sur une profondeur de 130 pieds.

TERREBONNE, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lavergne, Delaronde, Barthélemy et Villeré, désigné comme le lot No. 12 de l'îlet No. 20; le dit lot No. 12 mesure 32 pieds de face à la rue Lavergne sur une profondeur de 150 pieds.

THIBAUT, M'ME M.—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Lapeyrouze, Pacifique et Decatur, les lots désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 192, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 61 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 123 pieds.

TODZWEIL, V'VE ET LOUISA H.—
Taxe de 1883, montant à..........$4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme l'arrière partie du lot No. 21 et partie du lot No. 21 de l'îlet No. 34 et 35 bornés par les rues Peter, Patterson, Chestnut et Vallette, les dits Nos. 20 et 21 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de 60 pieds.

TROSCLAIR, AUGUSTINE—
Taxe de 1882, montant à..........75c
Taxe de 1883, montant à..........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 35 borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, le dit lot No. 35 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 126 pieds.

TRUDEAU, V'VE LOUIS—
Taxe de 1881, montant à..........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Vallette, Chestnut, Eliza et Alix, désigné comme le lot No. 16 de l'îlet No. 80, le dit lot No. 16 mesure 31 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 127 pieds.

TURNER, NELSON—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à..........1 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les lots Nos. 37 à 39, bornés par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, les dits lots Nos. 37 à 39 mesurent 120 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 126 pieds.

VALENTINE, B.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Market, Lebœuf, Canal et Eveline, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 110, le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de 121 pieds, formant l'encoignure des rues Market et Lebœuf.

VERRET, M'ME E.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Franklin, Verret et Decatur, désignée comme partie du lot No. 13 de l'îlet No. [illegible], la dite partie du lot No. 13 mesure [illegible] pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues De Armas et Franklin.

VILLERE, ALCEE J.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Verret, Lapeyrouze et Socrates, désignés comme les lots Nos. 1 à 9 de l'îlet No. 220, les dits lots Nos. 1 à 9 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 160 pieds.

VILLERE, ALCEE J.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Verrett, Lapeyrouze et Socrates, désignés comme les lots Nos. 15 à 20 de l'îlet No. 220, les dits lots Nos. 15 à 20 mesurent chaque 18 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 125 pieds.

VINCENT, M'ME HARRY—
Taxe de 1882, montant à..........70c
Taxe de 1883, montant à..........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Camus, propriété vendue par A. Camus, le Chemin Public, les terres marécageuses, audessus et audessous par la propriété T. Camus, désigné comme lot No. 60, mesurant 48 pieds de face à l'avenue Camus sur une profondeur de 170 pieds.

WARD, SAMUEL—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Peter, Poudrière et Rivière, désigné comme lot No. 15 de l'îlet No. 6, le dit lot No. 15 fait face à la rue Alix.

WARD, M'LLE ELLEN—
Taxe de 1883, montant à..........$4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lavergne, Verret, Peter et Delaronde, désignés comme les lots Nos. 10 et 11 de l'îlet No. 24, les dits lots Nos. 10 et 11 mesurent chaque 42 pieds de face à la rue Lavergne sur une profondeur de 80 pieds.

WARD, M'LLE ELLEN—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 244 borné par les rues Vallette, Socrates, Ptolémée et Hancock, le dit triangle mesure 255 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 210 pieds.

WARD, M'LLE ELLEN—
Taxe de 1883, montant à..........15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Socrates, Franklin, Ptolémée et Hancock, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 244, le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Socrates sur une profondeur de 78 pieds.

WARD, M'LLE ELLEN—
Taxe de 1883, montant à..........$1 [illegible]
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Socrates, Franklin, Ptolémée et Hancock, désignés comme les lots Nos. 2 à 10 de l'îlet No. 244, les dits lots Nos. 2 à 7 mesurent 130 pieds de face à la rue Socrates sur une profondeur de 139 pieds, les dits lots Nos. 8 à 10 mesurent 176 pieds de face à la rue Socrates sur une profondeur de 137 pieds, formant l'encoignure des rues Socrates et Hancock.

WARD, M'LLE ELLEN—
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 253 borné par les rues Socrates, Hancock, Vallette et Ptolémée, le dit îlet No. 253 mesure [illegible] pieds de face à la rue Ptolémée sur une profondeur de [illegible] pieds.

WASHINGTON, SAMUEL—
Taxe de 1882, montant à..........75c
Taxe de 1883, montant à..........75c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Jackson et Market, désignée comme la moitié du lot No. 19 de l'îlet No. 123, la dite moitié du dit lot No. 19 mesure 15 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

WASHINGTON, RILEY—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Madison, Lapeyrouze et Jefferson, désignés comme les lots Nos. 7 à 10 de l'îlet No. 216, les dits lots Nos. 7 à 10 mesurent 122 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 128 pieds.

WANDERSTRAND, J.—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés à Tunisburg, dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Lapeyrouze, Jefferson et Orléans, désignés comme les lots Nos. 3 à 6 de l'îlet No. [illegible], les dits lots Nos. 3 à 6 mesurent 123 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 128 pieds.

WALTON, M'LLE EMMA—
Taxe de 1883, montant à..........90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 245 borné par les rues Socrates, Hancock, Ptolémée et Franklin, les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue Socrates sur une profondeur de 400 pieds.

WILSON, NELSON—
Taxe de 1883, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Monroe, Homer et Franklin, désigné comme le lot No. 13 de l'îlet No. 155, le dit lot No. 13 mesure 32 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds.

WILLIAMS, EDWARD—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Jefferson, Decatur et Newton, désignée comme moitié du lot No. 8 de l'îlet No. 185, la dite moitié du lot No. 8 mesure 32 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 128 pieds.

WHITE, ANGELA—
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouze, Monroe, Franklin et Socrates, désigné comme le lot No. 24 de l'îlet No. 219, le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Lapeyrouze sur une profondeur de 128 pieds.

WILLIS, EMILY—
Taxe de 1882, montant à..........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Madison, Monroe et De Armas, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 186, le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 130 pieds.

WOODS, AUGUSTUS A.—
Taxe de 1883, montant à..........90c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Jefferson, Madison et Homer, désignée comme le demi du lot No. 10 de l'îlet No. 151, le dit demi du lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds.

WOODS, GENERAL—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les propriétés vendues par le Dr. P. F. Puisson, au Raccourci, désigné comme lot No. 5, le dit lot No. 5 mesure 40 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

YOUNG, HENRY—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 12 borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trépagnier, le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 60 pieds.

YOUNG, RICHARD—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 13 borné par les propriétés vendues par le Dr. P. F. Puisson, au Raccourci, le dit lot No. 13 mesure 40 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

ZINC, PETER—
Taxe de 1882, montant à..........$3 40
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison à Monroe, Homer et Jackson désignés comme une partie des lots Nos. 3 à 5 et les lots Nos. 12 à 16, la dite partie des lots Nos. 3 à 5 et les lots Nos. 12 à 16 mesurent 65 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 297 pieds.

ZINC, PETER—
Taxe de 1883, montant à..........75c
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Madison, Homer et Jackson, désignée comme partie du lot No. 12 de l'îlet No. 151, la dite partie du lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 90 pieds.

ZIMMERMAN, A.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un quart d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Homer, Jefferson, Madison et Newton, désigné comme un quart du lot No. 9 de l'îlet No. 153, le dit quart du lot No. 9 mesure 16 pieds de face à la rue Homer sur une profondeur de 128 pieds.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi qu'elles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriété, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur, la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

CHAS. CAVANAC,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat

—DE—

PROPRIETES FONCIERES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXE—PAROISSE D'ORLEANS, TROISIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi adressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai à la porte principale de la maison de cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Deuxième District de cette ville, durant les heures légales pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures a. m., SAMEDI, [illegible] jour de Février, A. D., [illegible], et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, toutes propriétés immobilières sur lesquelles les dites taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes arriérées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que toute les frais ci-dessus. Les noms des dits delinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit:

ANGELATO, M'ME ALEX. M.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Kerlerec, Columbus et Robertson, désigné comme le lot No. 4 de l'îlet No. 626, le dit lot No. 4 mesure 31 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de [illegible] pieds.

ADAMS, F. W.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Célestine, Gentilly, Union et Français, désigné comme le lot No. 7 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 7 mesure [illegible] pieds de face à la rue Célestine sur une profondeur de [illegible] pieds.

ALABAMA, R. R.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, Gentilly, St. Antoine et Célestine, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 5 mesure [illegible] pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de [illegible] pieds.

ARMANT, HENRY—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1236 borné par les rues St. Bernard, Nouvelle-Orléans, Abondance et Tresor, les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue St. Bernard sur une profondeur de 128 pieds.

ARMANT, HENRY—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, formant un triangle, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 2225 borné par les rues Annette, [illegible] et le Chemin du Gentilly.

ADAMS, M'ME M. P.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 118 borné par les rues Flood, Chartres, Royale et l'avenue Caffin, faisant face à la rue Flood.

ADAMS, WM. H.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Rampart, St. Claude, [illegible] et [illegible], désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 12 mesure [illegible] pieds de face à la rue Rampart sur une profondeur de [illegible] pieds.

AZARETTE, J. B.—
Taxe de 1882, montant à..........45c
Taxe de 1883, montant à..........45c
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 719 borné par les rues Mathilde, Prosper, Alexandre et Claiborne, les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 119 pieds et formant l'encoignure des rues Mathilde et Prosper.

ALAUD, J.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 135 borné par les rues Indépendance, Pauline, Joséphine et Célestine, les dits lots mesurent 241 pieds de face à la rue Indépendance sur une profondeur de 65 pieds.

ACHMAN, J.—
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Chemin Gentilly, profondeur du côté du lac.

ACKER, M'ME PETER—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Villeré, Annette et St. Antoine, désigné comme lot No. 23 de l'îlet No. 507, le dit lot No. 23 mesure 32 pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de 84 pieds.

ALLEN, GEO.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 50
Taxe de 1883, montant à..........1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Antoine, Villeré, Annette et Marais, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 621, le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 128 pieds.

ARSENE, L.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 50
Taxe de 1883, montant à..........1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Union, Prosper, Français et Claiborne, désigné comme lot No. 17 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 17 mesure 32 pieds de face à la rue Union sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues Union et Prosper.

AVEGNO, PHILIPPE—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouze, Laharpe, Roman et Prieur, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 884, le dit lot No. 12 mesure 64 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de [illegible] pieds.